



**ASSEMBLEE GENERALE
22 NOVEMBRE 2023 – 17h00 –Stade Armandie Agen**

N° 2023 – 30

OBJET : BUDGET RECTIFICATIF 2023

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 41

Quorum : 21

Nombre de membres élus votants : 22

Majorité : 12

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d'abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

CONSIDERANT que les membres de la CCI ont entendu la présentation du Budget Rectificatif 2023 de la CCI par le Président et l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDERANT que les membres de la CCI sollicitent une modification instantanée du Budget Rectificatif 2023 prenant en compte les projets de prise de participation dans une structure portant la construction d'un bâtiment sur le Technopole Agen Garonne. Cette modification du Budget Rectificatif se traduit par la création d'un compte bancaire bloqué "participation financière Sud Management Assets" de 1 045 000 € (figurant en immobilisation financière) pour les projets suivants :

- 900 000 € en apport dans la structure portant la construction du bâtiment (2024)
- 145 000 € pour le financement des investissements en matériel et aménagement des services de la CCI (2025)

PRINCIPALES VALEURS PREVISIONNELLES (en euros)

Total du bilan	6 386 961
Résultat de l'exercice	-28 163
Résultat d'exploitation	-38 456
Remboursement d'emprunt	0
Solde budgétaire global	- 1 106 318
Ressource fiscale	2 076 373
Variation du fonds de roulement total	- 1 024 628
Variation du fonds de roulement non affecté	- 1 024 628
Fonds de roulement total en fin d'exercice	878 271
Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	878 271

L'ASSEMBLEE GENERALE

APPROUVE à l'unanimité le Budget Rectificatif 2023 ainsi modifié de la CCI de Lot-et-Garonne.

Fait à Agen, le 22 novembre 2023

Le Président

Frédéric PECHAVY